

AGRICA EPARGNE EURO RESPONSABLE PART B

ISIN: FR0013529856 - DONNÉES AU 29 novembre 2024

Communication Publicitaire

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée. Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatec. Le fonds respecte les engagements suivants :

- · Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

L'Equipe de Gestion







THOMAS CUILLIER Gérant actions

L'Equipe ISR

Principales caractéristiques

FLORENCE BIHOUR-FREZAL Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON Analyste ESG

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classfication SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	132 538 741,12
Valeur liquidative (Part B)	1316,91
Frais de gestion maximum	1,20% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

1 an	3 ans
13,33%	16,36%
12,57%	16,14%
1,0181	0,9846
-3,03%	-1,88%
3,71%	3,90%
0,41	0,03
-0,77	-0,49
	13,33% 12,57% 1,0181 -3,03% 3,71% 0,41

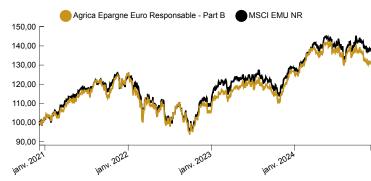
1	2	3	4	5	6	7
•	Risque le plus	faible		Risqu	e le plus élev	/é

Performances nettes de frais (source AGRICA Epargne)					
1 mois	3 mois	1 an	3 ans	Création	
-0,45%	-5,29%	8,59%	11,53%	31,69%	
0,05%	-2,29%	11,47%	17,82%	38,61%	
	2024		2023	2022	
	4,04%	2	1,01%	-15,96%	
	8,00%	1	8,78%	-12,47%	
	1 mois -0,45%	1 mois 3 mois -0,45% -5,29% 0,05% -2,29% 2024 4,04%	1 mois 3 mois 1 an -0,45% -5,29% 8,59% 0,05% -2,29% 11,47% 2024 4,04% 2	1 mois 3 mois 1 an 3 ans -0,45% -5,29% 8,59% 11,53% 0,05% -2,29% 11,47% 17,82% 2024 2023 4,04% 21,01%	

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100 au 08/12/2020 source AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG	
Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+3,6
Investissements sous suivi ESG	97%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	64%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	58%

Exposition aux ODD



45% du portefeuille investi 10 sociétés concernées

Energie propre et d'un cout abordable 6% du portefeuille investi



36% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

Villes et c

36% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

8 sociétés concernées

mation et production durables



36% du portefeuille investi

8 sociétés concernées

36% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatec finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



Commentaire sur la politique de gestion

La victoire sans appel de D. Trump à l'élection présidentielle américaine a été saluée par les marchés financiers avec une nette surperformance des actions américaines qui atteignent de nouveaux sommets, une appréciation du dollar et une remontée des rendements obligataires américains. Les réductions d'impôts et une déréglementation promises par le nouveau président devraient stimuler une économie déjà très robuste. Certains indicateurs économiques ont d'ores et déjà bénéficié de cette perspective, comme en témoigne la confiance du consommateur du Conference Board qui est sur un plus haut de 16 mois. Cette bonne dynamique contraste avec la situation économique en Zone Euro. Les indices PMI sont désormais en zone de contraction dans ses deux composantes, manufacturière et services avec des risques accentués en Allemagne et en France en raison des incertitudes politiques dans ces deux pays. En outre, les exportations européennes pourraient être pénalisées par l'introduction de tarifs douaniers et par une politique plus protectionniste de la part la nouvelle administration Trump. Dans ce contexte, le S&P 500 a progressé de +5,7% en dollars alors que le MSCI EMU est stable sur le mois. Depuis le début de l'année, le S&P 500 rebondit de +26,5% en dollars alors que le MSCI EMU progresse de +8,0%.

Sur le plan sectoriel, la technologie a rebondi de 4,1% sur le mois après sa forte correction en octobre, portée par ses deux poids lourds, ASML (+6,0%) et SAP (+4,7%). A l'inverse, le secteur des matériaux a corrigé de -3,3% en raison d'un profil cyclique et d'une forte sensibilité à la Chine. Le secteur financier a reculé de -1,6% très largement pénalisé par les banques françaises qui affichent une sous-performance annuelle massive par rapport à leurs homologues européennes.

AGRICA Epargne Euro Responsable a reculé de 0,5% en novembre contre une performance de +0,1% pour son indice de référence. Cette sousperformance s'explique principalement par un effet sélection négatif

partiellement atténué par une allocation sectorielle légèrement positive. Cette dernière a notamment bénéficié de la surpondération du portefeuille au secteur technologique et de sa sous-pondération aux financières.

Parmi les principaux contributeurs positifs à la performance relative, nous retrouvons **Essilor Luxottica** (+6.7%), **Saint Gobain** (+4.1%), **Schneider Electric** (+2,7%), et **Dassault Systèmes** (+3.8%). A l'inverse, l'instabilité politique et la fragilité du gouvernement actuel en France ont pesé sur **BNP Paribas** (-9,7%) et **Spie** (-10,2%), qui génèrent une part importante de leur activité en France. Parmi les autres détracteurs, figure également Air Liquide qui recule de 4,5% sur le mois.

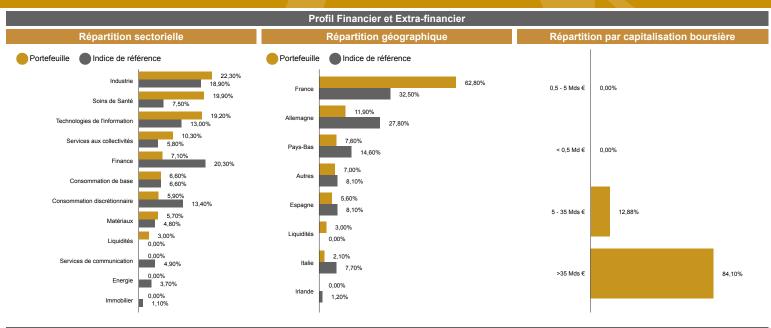
Concernant les mouvements, nous avons réduit la sensibilité du portefeuille au risque politique français en allégeant significativement la position sur BNP Paribas au profit d'une initiation sur Intesa Sanpaolo qui représente désormais notre plus forte position sur le secteur. Leader incontesté sur le marché italien, le groupe a relevé ses prévisions financières pour 2024 et 2025 et est « best-in-class » du secteur européen sur toutes les métriques clés. Cette solidité financière lui permet d'offrir un retour aux actionnaires particulièrement attractif (>10%) avec un taux de distribution de 70% et des rachats d'actions réguliers, tout en maintenant des ratios de solvabilité largement supérieurs aux exigences réglementaires. Dans la poche technologique, nous avons réduit notre exposition à Infineon, pénalisé par sa forte exposition au secteur automobile au profit de SAP. Le groupe a relevé ses prévisions annuelles pour 2024 lors de la publication de ses résultats du 3^{ème} trimestre et devrait continuer de bénéficier de la migration de ses clients vers ses solutions Cloud. SAP devrait être en mesure de délivrer une croissance à deux chiffres de son chiffre d'affaires en 2025 et au-delà, tout en améliorant sa rentabilité opérationnelle.

Achevé de rédiger le 03/12/2024

Attribution de performance				
Po	sitifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)	
ESSILORLUXOTTICA	+0,28	BNP PARIBAS	-0,29	
SAINT GOBAIN	+0,16	AIR LIQUIDE SA	-0,19	
SCHNEIDER ELECTRIC SE	+0,12	SPIE	-0,18	
DASSAULT SYSTEMES	+0,11	SIEMENS ENERGY	-0,17	
TOTAL ENERGIES	+0,11	DEUTSCHE TELEKOM	-0,17	

		-,				
Composition du portefeuille (source: AGRICA Epargne)						
Principales lignes				Opérations (du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Pays	Achats	Ventes
SCHNEIDER ELECTRIC SE	7,02	Efficacité énergétique	Industrie	FRANCE	INTESA SANPAOLO +2,0%	BNP PARIBAS -2,
ASML HOLDING NV	6,71	Best in class ESG	Technologies	PAYS-BAS	SAP +0,3%	INFINEON -0,3%
ESSILORLUXOTTICA	6,02	Technologies médicales	Soins de santé	FRANCE		
SAP SE	5,98	-	Énergie	ALLEMAGNE		
AIR LIQUIDE SA	5,73	Efficacité énergétique	Matériaux	FRANCE		
Poids des 10 premières lignes				55%		
Nombre de lignes				30		





Performance ESG SCORES ESG Min:0 Max:100 I ibellé Fonds Indice Score ESG 65,00 61,50 Score E 70,00 64,60 Score S 62.80 58.30 62.90 61.90 Score G

Principales lignes				
Libellé	Poids	Performance ESG		
SCHNEIDER ELECTRIC SE	7%	71,50		
ASML	7%	56,00		
ESSILORLUXOTTICA	6%	54,60		
SAP	6%	64,40		
AIR LIQUIDE SA	6%	66,10		

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG Portefeuille Indice de référence 72,00% 62,00% 11,00% 0,00% 1,00% 0,00% 50-59 >60

Indicateurs climat Principaux indicateurs environnementaux Libellé **Fonds** Indice Couverture fonds Couverture indice 144,70 97% 97% Intensité carbone pondérée 94,40 Score de Transition Energétique 68,30 63,10 97% 97% Principales lignes

Fillicipales lightes			
Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Energétique
SCHNEIDER ELECTRIC SE	7%	13,90	>60
ASML	7%	6,80	50-59
ESSILORLUXOTTICA	6%	37,50	50-59
SAP	6%	7,70	>60
AIR LIQUIDE SA	6%	1362,50	>60



Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD: La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de che de précide par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD. Les Nations unices ont adopté en 2016 17 objectifs durables (ODD), avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030 (www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : Moody'ESG, SBTI

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de

100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de C02 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Score de transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maitriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités
sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serres. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.





AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clefs (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 29/11/2024.